

Nantes, le 14 mai 2025.

Cabinet

Dossier suivi par :
Sérena Moulart
Inspectrice de l'Education Nationale Adjointe
auprès de l'Inspecteur d'Académie

Tél : 02 51 81 74 63
Mél : lena44@ac-nantes.fr

**8 rue Général Margueritte
BP 72616
44326 NANTES CEDEX 3**

L'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique
des Services Départementaux de l'Education
nationale de la Loire-Atlantique,

à

Mesdames les représentantes, Messieurs les
représentants de l'intersyndicale,
Snu44@snuipp.fr,

Objet : Réponse à votre courrier du 09.05.2025

J'ai lu avec attention votre courrier concernant les 6 heures dédiées à l'appropriation des nouveaux programmes par les équipes enseignantes et votre demande de report à 2025/2026.

Vous soulignez que la période n'est pas propice et que les équipes parachèvent de nombreux projets et travaux en cette fin année scolaire. Pour autant, l'ensemble des enseignants procèdera à une lecture des nouveaux programmes dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée. Ces heures ont donc vocation à être réalisées sur le temps de service.

Dès juillet 2024, il a été indiqué aux équipes la sortie des nouveaux programmes et un temps dédié durant l'année pour se les approprier. Initialement, la seconde journée de pré-rentrée avait d'ailleurs été réservée à cet effet.

Cette mesure sera dispensée sur l'ensemble du territoire national afin de guider les équipes sur les évolutions majeures des textes officiels avant juillet 2025.

Les inspecteurs de l'éducation nationale restent disponibles pour identifier au cas par cas avec les équipes les temps qui y seront consacrés. Certaines écoles ont, d'ores et déjà, acté le fait d'utiliser la journée de solidarité, à cet effet.

Je vous informe également que 6 heures complémentaires d'animations pédagogiques seront déployées en 2025/2026 dans le cadre du plan de formation.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de ma parfaite considération



Gilles NEUVIALE